



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TROULLAS**

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le

ID : 066-216602177-20220412-DELIB212022-DE

SEANCE DU 12 AVRIL 2022

Nombre de membres afférents au conseil : 19
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15 + 4 pouvoirs
Date de la convocation : 07/04/2022
Date d'affichage : 07/04/2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ATTARD Rémy, Maire.

Présents : ATTARD Rémy, ALBERT Jeannine, BOUDON Matthieu, BOUSQUET Jérôme, BRÉTEAU Philippe, CAZALS Jean-François, CORBACHO Laurent, DUFOUR Laurence, FERNANDEZ Pierre, JULIAN Vanessa, QUINTA Christèle, RIBES Chrystelle, ROZIE Jean-Michel, SALVADOR Julien, VIDAL Mélanie.

Procurations : Mme BAJ-FRELIN Véronique à Mme VIDAL Mélanie, M. GERBAUD Grégory à M. SALVADOR Julien, M. HITA José à Mme DUFOUR Laurence, Mme MIR Laure à M. CAZALS Jean-François.

Secrétaire de séance : Mme Laurence DUFOUR a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N°21/2022 : AVENANT N°2 A LA CONVENTION CONCLUE AVEC LE SYDEEL 66 POUR LES TRAVAUX DE MISE EN ESTHETIQUE DES RESEAUX SECS RUE DE LA TRAMONTANE, RUE DES JARDINS, RUE DES CAVES

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le SYDEEL 66 a présenté un avenant à la convention conclue avec la commune le 11 juin 2021 pour les travaux de mise en esthétique des réseaux de distribution publique d'électricité basse tension, d'éclairage public et de communications électroniques de la Rue de la Tramontane, de la Rue des Jardins et de la Rue des Caves.

L'avenant fait suite à la modification des participations financières du SYDEEL 66 dans le cadre du programme dit « SPECIAL SYDEEL ART 8 2022 » pour la réalisation des travaux de mise en esthétique des réseaux basse tension. Ce programme permet de maintenir un niveau de participation financière de 80 % sur un montant de travaux de 50 K€ H.T. (uniquement en basse tension) sur quelques opérations identifiées pour lesquelles ENEDIS n'apportera pas de financement.

Ainsi, pour les travaux prévus sur les réseaux de distribution d'électricité Basse Tension, le pourcentage de la participation du SYDEEL 66 est porté à 80 % au lieu de 40 % et ENEDIS n'apportera plus de participation.

Le coût total estimatif des travaux : 88 408.80 € T.T.C. et le montant de l'autofinancement estimatif de la commune : 59 139.80 € T.T.C. restent inchangés.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention conclue avec le SYDEEL 66, le 11 juin 2021, pour les travaux de mise en esthétique des réseaux de distribution publique d'électricité basse tension, d'éclairage public et de communications électroniques de la Rue de la Tramontane, de la Rue des Jardins et de la Rue des Caves.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

**AINSI FAIT ET DELIBERE A TROULLAS, LES JOUR, MOIS ET AN OUI DESSUS
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le Maire,
Rémy ATTARD



Acte rendu exécutoire après :

- Dépôt en Préfecture le : 14/04/2022
- Affichage le : 14/04/2022
- Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.